

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Dans ce numéro

Plus qu'une enflure verbale ?

La CÉEC et l'assurance qualité

Page 2

Bilan critique des cinq premières années

Évaluation des professeurs par les pairs au cégep de Sainte-Foy

Page 3

Un appel pour les enseignant(e)s !

Journée mondiale des enseignantes et des enseignants 2013

Page 3



Des chantiers de travail au travail !

Sommet sur l'enseignement supérieur

Page 4

La FEC-CSQ devient une organisation syndicale carbonneutre

Plantation d'arbres pour compenser les GES

Page 4

Des nouvelles du Comité de la condition des femmes de la FEC

Page 5



La date de naissance de votre enfant peut-elle vous enlever des droits ?

Convention collective et congés parentaux

Page 5

« T'en souviens-tu, Godin ? »

75^e anniversaire de Gérald Godin

Page 6



PROCHAIN TRIENNAT DE LA FEC : 2013-2016

Renforcer le réseau collégial

Du 11 au 13 juin dernier, à Rivière-du-Loup, la FEC-CSQ a tenu son XX^e Congrès sous le thème, « Renforcer le réseau collégial : 20 ans après la réforme Robillard ». Au cours des quelques lignes qui suivent, nous aimerions revenir sur les principales conclusions de ce congrès et vous faire part des grandes priorités de la Fédération pour la prochaine année.

Le XX^e Congrès de la FEC

Les déléguées et délégués ont adopté près de 70 propositions lors du dernier Congrès de la FEC. Une première série de propositions proviennent de nos réflexions et de nos délibérations sur la diversité de la population étudiante, sur la justice sociale et fiscale, sur l'importance de renforcer le réseau collégial sur tout le territoire québécois, sur la réduction de la précarité à la Formation continue, sur la valorisation de la profession enseignante et sur la réaffirmation de la formation générale.

Une autre série de propositions tournent autour des thèmes suivants : les rapports sociaux de sexe, la relève syndicale et l'importance pour la Fédération et les syndicats affiliés d'assurer l'intégration et l'implication des membres, le réseau EAV-EVB et la recherche d'une plus grande unité des forces syndicales chez les enseignantes et les enseignants de cégep.

Nous avons aussi adopté plusieurs propositions qui concernent l'engagement de la Fédération auprès des autres organisations de la société civile québécoise et de nos collègues de la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (CNEH).

Enfin, les recommandations relatives au thème du Congrès insistent sur l'importance de mettre en place des mesures pour favoriser le retour à une solidarité entre les collèges, sur l'urgence de maintenir une cohérence d'ensemble des réseaux collégial et universitaire, sur la nécessité d'assurer un financement public stable et suffisant des collèges, sur l'importance de clarifier les mécanismes de consultation nationale des enseignantes et des enseignants et sur l'exigence d'allouer les ressources nécessaires à chaque programme et à chaque discipline pour réaliser le travail supplémentaire provoqué par la décentralisation de la gestion des programmes.

Priorités de la Fédération pour l'année 2013-2014

De nombreux dossiers occuperont par ailleurs la Fédération au cours de l'année 2013-2014. Déjà, au

moment de la première phase de consultation des membres, au cours des mois d'octobre et de novembre prochains, vous serez consultés sur les grandes orientations sectorielles et intersectorielles qu'il faudra retenir pour la prochaine ronde de négociations.

Nous participerons aussi aux travaux des représentations salariales, qui consistent à l'évaluation de notre catégorie d'emploi, dont les véritables discussions débiteront à la mi-octobre avec les représentantes et représentants du Conseil du trésor. Selon nous, ces travaux devraient nécessairement refléter notre appartenance à l'enseignement supérieur en majorant notre échelle de traitement.

La Fédération attend également avec impatience le dépôt du rapport préliminaire de la table de travail ministérielle sur l'offre de formation collégiale mise en place à la suite des conclusions qui se sont dégagées du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu en février dernier. Nous espérons que ce comité identifiera des pistes de solution qui assureront la pérennité du réseau collégial dans toutes les régions du Québec, et ce, à court et à long terme.

La Fédération entend bien aussi faire toutes les représentations nécessaires, comme elle le fait déjà depuis plus d'un an, afin que la volonté de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) de faire du baccalauréat la formation initiale en Soins infirmiers ne soit pas exaucée. Nous croyons que le DEC est et demeure une excellente porte d'entrée pour exercer cette profession.

Enfin, nous suivrons de très près le processus d'implantation du nouveau cours d'histoire du Québec au collégial. Nos interventions s'appuieront sur les propositions adoptées à cet égard lors du dernier congrès de la FEC, qui stipulent clairement que cet ajout ne doit altérer ni la formation générale commune, ni la formation générale complémentaire.



■ Marcos Ancelovici, professeur de sociologie à l'UQAM, lors de la conférence d'ouverture du XX^e Congrès intitulée, *Les mouvements sociaux face à l'austérité*.

Ces dossiers, nous les aborderons avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), Pierre Duchesne, lorsque nous le rencontrerons le 18 octobre prochain à Montréal.

Bonne session à toutes et à tous!

Les membres du Bureau exécutif de la FEC-CSQ

Mario Beauchemin, président
Pierre Girouard, 1^{er} vice-président
Frances Dionne, 2^e vice-présidente
Louise Noël, 3^e vice-présidente
Sébastien Paradis, 4^e vice-président
Louis-Philippe Paulet, trésorier



Pour donner du souffle à la prochaine négociation !

Louise Chabot
Présidente, CSQ

Comme vous le savez, une nouvelle ronde de négociations des conventions collectives s'amorcera, dans les secteurs public et parapublic, d'ici 2015. Ce sont vos conditions de travail qui en dépendent. Est-il trop tôt pour s'en préoccuper? Bien au contraire! Même si les conventions collectives ne viennent à échéance que le 31 mars 2015, nos règles démocratiques et l'intérêt de l'organisation à ce que vous, les membres, participiez à toutes les étapes

de la négociation nous amènent à commencer, longtemps à l'avance, les débats qui nous permettront de définir les enjeux que nous défendrons lors de cette négociation.

Les délais inscrits au Code du travail nous amènent à prévoir un dépôt des demandes syndicales à la fin octobre 2014. Nous ne sommes qu'à 13 mois de cette échéance.

C'est pourquoi, dès cet automne 2013, au cours des mois d'octobre et de novembre, vous serez consultés sur les grands axes de cette négociation.

Les grands axes que vous favoriserez seront précisés par les instances et des hypothèses de revendications seront élaborées. Ces dernières feront l'objet d'une deuxième consultation au début de 2014. Les résultats de cette deuxième consultation constitueront les demandes qui seront déposées en octobre 2014.

Suite à la page 2 >

Plus qu'une enflure verbale ?

Pierre Avignon

Conseiller FEC-CSQ, recherche et information

À l'automne dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) annonçait une nouvelle opération d'évaluation prenant la forme « d'un audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement du réseau collégial ». Or, lors de la rentrée, plusieurs d'entre vous ont été interpellés par les discours des directions portant sur le nouveau processus annoncé par la Commission. Qu'en est-il exactement ?

La CÉEC et l'évaluation depuis 1993

Alors que les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont apparues dans le premier régime pédagogique de 1984, ce n'est qu'en 1993 que le gouvernement mettra sur pied la CÉEC. Cette nouvelle organisation sera chargée d'évaluer les politiques institutionnelles des collèges et la mise en œuvre des programmes nouvellement décentralisés dans le cadre de la réforme Robillard. Cette réforme, qualifiée de « renouvelé », exigera également des collèges qu'ils adoptent une nouvelle politique d'évaluation des programmes (PIEP).

Comme si ces nouvelles exigences administratives n'étaient pas suffisantes, à la suite notamment du Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000 ainsi que des nouveaux modes de gestion par résultats exigés pour l'administration publique, le ministre Legault augmentera ces obligations par une nouvelle modification à la Loi sur les collèges en 2002. On verra alors apparaître l'obligation pour les cégeps d'adopter des plans stratégiques et des plans de réussite dont la mise en œuvre sera également évaluée par la CÉEC. Le plan stratégique devra contenir « l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entendra mettre en œuvre pour réaliser la mission du collège » (article 16.1 de la Loi sur les collèges).

Quelles nouveautés avec « l'assurance qualité » ?

Depuis les années 80, le contrôle par l'évaluation a donc augmenté pour les collèges du Québec. Loin d'être un phénomène qui leur est propre, cette nouvelle forme de gestion s'applique malheureusement à l'ensemble des services publics un peu partout dans le monde. Le problème principal, comme c'est le cas avec le nouveau processus proposé par la CÉEC, est que ces pratiques se voient renforcées malgré les conséquences négatives notamment démontrées dans l'ouvrage de Vincent de Gaujelac, *La société malade de la gestion*.

Concrètement, plutôt que de mener des évaluations ciblées (programmes, plan stratégique, etc.) sur une période déterminée, la Commission invite les collèges à s'autoévaluer de manière permanente. C'est dorénavant cette autoévaluation que la CÉEC viendra vérifier tous les cinq ans sous la forme d'un audit qui s'appuiera sur un rapport rédigé par le collège. La qualité est donc définie comme « adéquation aux objectifs, c'est-à-dire la capacité pour un établissement d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa mission ». Le « comité de visite », qui sera composé de deux membres de la Commission et de deux experts externes, évaluera les quatre éléments suivants :

- Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'Études
- Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

- Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique du collège dans un contexte de gestion axée sur les résultats
- Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats

Au final, la CÉEC se prononcera « à savoir si les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent, garantissent généralement, ne garantissent que partiellement ou ne garantissent pas l'amélioration continue de la qualité. Même s'il est qualifié de « changement majeur » par la Commission elle-même, le nouveau processus aux balises assez clairement définies ne semble cependant pas apporter beaucoup de nouveautés. Alourdissement de la charge de travail administrative pour le personnel des cégeps, augmentation potentielle des coûts de gestion et renforcement des mesures de contrôle sont, malheureusement, encore au rendez-vous !

Participer ou remettre en question la logique de l'évaluation et de l'assurance qualité en enseignement supérieur ?

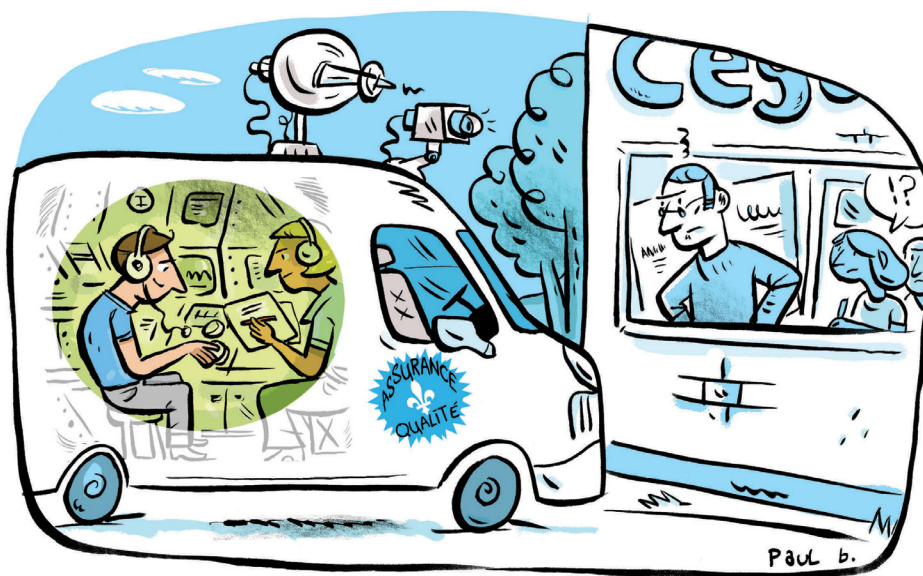
Bien sûr, certains d'entre vous participeront, comme c'est déjà le cas, à différentes formes d'évaluation. Cette participation, comme pour l'évaluation des professeurs au cégep de Ste-Foy

(voir l'article de Sébastien Paradis), permettra de limiter les dégâts et pourquoi pas d'aller chercher certaines informations pertinentes notamment quant aux parcours des étudiantes et des étudiants. Rien ne nous empêche toutefois de soulever plusieurs critiques qui remettent en question la logique du renforcement de l'évaluation et de l'assurance qualité.

Pourquoi mesurer et évaluer toujours plus ? Qui choisit les indicateurs ? Pouvons-nous tout mesurer ? Qu'est-ce que la qualité en éducation ? Quelle est la mission principale pour les cégeps : excellence et/ou accessibilité ? Voilà plusieurs questions qui méritent d'être posées afin de bien se positionner dans le débat. Il faut également se rappeler que la CÉEC a été mise sur pied pour encadrer la décentralisation de la réforme Robillard qui proposait plus d'autonomie, mais également plus de contrôle. S'opposer au concept « d'assurance qualité » en enseignement supérieur, c'est donc également critiquer la décentralisation et la mise en concurrence des établissements. À quand une « assurance accessibilité » ?

Pour en savoir plus

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Orientations et cadre de référence*. Gouvernement du Québec, mars 2013.



« La fièvre de l'évaluation »

L'évaluation n'est pas une discipline avec ses approches et ses méthodes formatées; elle a pour visée essentielle d'être un outil d'aide à la décision. Sous couvert d'objectivité voire de scientificité, elle est d'abord un instrument de gestion.

Une problématique importante et sensible est celle de l'évaluation de l'évaluation. En un mot, sans fixation d'objectifs, on ne voit pas comment mesurer des résultats. La grande question dès lors est celle de la pertinence des objectifs et des indicateurs.

L'institutionnalisation de l'évaluation conduit à la généralisation des indicateurs de « résultats ». Cette extension est souvent rejetée en tant qu'établissement d'une dictature de l'indicateur, induisant une bureaucratie de contrôle inutile. Elle donne lieu à une augmentation des tâches, à une abstraction et à une bureaucratisation des procédures. Les enseignants doivent de la sorte remplir des documents toujours plus nombreux et détaillés sur les acquis des élèves, au détriment du temps consacré à être auprès d'eux. L'évaluation sur indicateurs officiels conduit à une politique du chiffre dans la police notamment, où il s'agit d'atteindre des résultats sur certaines infractions, au détriment d'objectifs plus généraux, mais moins quantifiables comme le maintien du lien social...

« À trop chercher la mesure et la croissance de la productivité, l'évaluation peut conduire à une baisse de production et d'implication. »

Damon Julien, « La fièvre de l'évaluation », *Revue Sciences humaines*, n° 208, octobre 2009.

► Suite de la page 1

Pour donner du souffle à la prochaine négociation !

Nous parlons ici des revendications intersectorielles, c'est-à-dire celles qui sont négociées directement avec le Conseil du trésor : les salaires et les primes, les droits parentaux, les disparités régionales et la retraite.

Le choix des revendications acheminées à une table de négociation est influencé par plusieurs facteurs : la conjoncture économique, la conjoncture politique, le désir de maintenir son pouvoir d'achat, etc. La planification d'une négociation doit aussi considérer certaines variables comme la durée de la convention collective, la durée de la négociation de même que le nombre et l'importance relative des demandes syndicales.

Les matières négociées, les variables qui influencent le choix des revendications et la conduite de la négociation, sont les sujets sur lesquels vous, les membres, serez consultés. L'objectif de toute négociation étant d'en arriver à un règlement satisfaisant, vous devez vous attendre à ce que votre organisation syndicale fasse tout son possible pour protéger vos intérêts. Comme vous êtes à la base de cette organisation, votre engagement et votre mobilisation seront très certainement des facteurs déterminants de la réussite de cette opération.

C'est pourquoi la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), les fédérations et l'Association provinciale des

enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), concernées par la négociation du secteur public, sollicitent votre participation au cours de cette phase préparatoire **pour donner du souffle à la prochaine négociation !**

Bilan critique des cinq premières années

Sébastien Paradis
4^e vice-président, FEC-CSQ

Le cégep de Sainte-Foy a été l'un des premiers collèges du réseau à se doter d'une politique d'évaluation des professeurs issue d'une collaboration assez étroite avec le syndicat des professeurs. Après cinq années de mise en œuvre de cette politique, le Syndicat des professeurs du cégep de Sainte-Foy a jugé que l'heure était venue de réaliser un bilan de ces cinq années.

Élaboration de la politique

L'idée que le syndicat participe à l'élaboration d'une politique d'évaluation s'est imposée tant à la direction qu'au syndicat à la suite de la reconnaissance à l'employeur du droit d'évaluer les professeurs dans la convention collective de 2005-2010. En effet, la direction espérait ainsi obtenir une certaine « acceptabilité » de l'évaluation par les professeurs tandis que ces derniers désiraient que l'évaluation soit encadrée par des balises claires. Une grande tournée syndicale de tous les départements du cégep a été réalisée à ce moment pour déterminer les orientations qui devraient guider l'élaboration d'une politique d'évaluation des professeurs. Ces orientations, retenues de façon assez consensuelle par les professeurs, étaient :

- Garantir la confidentialité des résultats de l'évaluation;
- Avoir une finalité formative de développement professionnel et non punitive;
- Privilégier le regard des pairs plutôt que celui de la direction;
- Obtenir une politique équitable qui s'appliquerait à tous et toutes, permanents comme précaires, le plus uniformément possible.

La politique a ensuite été élaborée par des échanges constants entre le syndicat et la direction des études et toutes les orientations du syndicat ont été intégrées.

Les grandes lignes de la politique

La formule mise en œuvre au cégep de Ste-Foy depuis cinq ans est possiblement le modèle le plus strictement « par les pairs » que l'on puisse retrouver dans le réseau. Aucun organisme externe n'est impliqué.

Les professeurs précaires sont évalués chaque session tant qu'ils et elles n'ont pas obtenu le droit de grief (clause 5-1.09), tandis que les autres professeurs le sont de façon cyclique tous les cinq, six ou sept ans.

Chaque département forme un comité d'évaluation comptant trois professeurs et un substitut. Ce comité prépare un rapport d'évaluation pour chaque professeur en ayant recours à quatre sources d'information :

- L'autoévaluation du ou de la professeur(e);

- Une fiche dans laquelle les professeurs évalués rendent compte des éléments de contexte pertinents;
- Les résultats de questionnaires à choix multiples et à questions ouvertes complétés par les étudiantes et les étudiants;
- Un questionnaire complété par les membres du comité d'évaluation portant sur les compétences attendues relatives à la vie collégiale.

Le contenu du rapport est convenu entre le responsable du comité et le ou la professeur(e) évalué(e). Les points forts sont communiqués à la direction pour témoigner de la réalisation de l'exercice d'évaluation. Les professeurs pour lesquels des difficultés ont été identifiées sont réévalués par le même processus deux ans plus tard, afin d'avoir le temps de prendre en charge adéquatement leurs difficultés. Seules les difficultés récurrentes deux ans après l'évaluation d'un professeur sont communiquées à la direction, qui est censée offrir le soutien nécessaire pour contribuer à résorber les difficultés identifiées.



L'enquête

D'expérience en expérience, tant le syndicat que la direction ont été informés de situations ponctuelles problématiques et des ajustements ont été apportés à la politique. Cependant, après avoir recueilli quelques témoignages de situations problématiques, il a semblé nécessaire au syndicat des professeurs de procéder à une enquête d'envergure pour établir un bilan clair des cinq premières années de mise en œuvre de cette politique.

Le syndicat a soumis un sondage électronique à tous les professeurs ayant été évalués et/ou évaluateurs, auquel 252 professeurs ont répondu, laissant au syndicat près de 200 commentaires et témoignages à analyser! Deux groupes

de discussion focalisée (focus group) ont également été formés et des activités de réflexion ont été organisées en assemblée générale.

Les constats

Sans entrer dans des chiffres, cet exercice aura permis d'établir que dans l'ensemble, les professeurs de Sainte-Foy sont assez satisfaits de la politique actuelle, en particulier les professeurs ayant moins d'expérience. Cependant quelques problèmes spécifiques ont pu être identifiés :

- La formation donnée aux évaluateurs et aux évalués n'est pas assez précise pour assurer une réelle équité et uniformité de l'évaluation d'un département à l'autre.
- Si la plupart des sources d'évaluation (incluant les étudiants) sont considérées crédibles et pertinentes, le jugement des collègues du département sur les compétences relatives à la vie collégiale est critiqué.
- Plusieurs professeurs dénoncent l'impact négatif et parfois même dévastateur que l'exercice a eu sur le climat de travail dans leur département.
- Plusieurs questionnent également l'efficacité de cette politique à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et dénoncent le peu de mesures que le collège met en place pour soutenir les professeurs rencontrant des difficultés.
- Les professeurs considèrent que la politique d'évaluation ne contribue pas à améliorer la participation des professeurs à la vie départementale.

Lors de l'assemblée générale qui a conclu ce bilan, les professeurs ont souhaité maintenir la formule actuelle, mais ont donné à leur comité syndical le mandat d'obtenir des ajustements importants à la politique pour éviter une récurrence des problèmes les plus criants.

En bref, s'il ne fallait retenir qu'un seul grand message de cet exercice, ce serait probablement que plusieurs membres qui critiquent la politique actuelle jugent que l'évaluation des professeurs par les pairs, comme elle se pratique à Sainte-Foy, ne contribue à améliorer ni la qualité de l'enseignement, ni la participation de chacun à la vie départementale et qu'elle implique des risques importants de dégradation du climat de travail dans les équipes, mais que, s'il faut malgré tout être évalués, autant que ce soit avec une formule assez proche de celle-ci.

Le saviez-vous ?

Le droit d'évaluer les professeurs est apparu dans la convention collective avec le décret de 2005. Il apparaît dans la convention collective à la clause 2-2.06 qui se lit laconiquement: « L'évaluation des enseignantes et des enseignants est un droit reconnu au Collège. »

Un appel pour les enseignant(e)s !

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 2013

Afin de souligner la JME cette année, la FEC-CSQ a profité de la tenue de son Conseil général à Québec les 3 et 4 octobre pour faire une intervention auprès du ministre Pierre Duchesne.

Pierre Girouard
1^{er} vice-président de la FEC-CSQ
Responsable des solidarités internationales

Rappelons que la date du 5 octobre a été choisie pour commémorer l'anniversaire de l'adoption de la recommandation UNESCO/OIT portant sur la condition du personnel enseignant, entérinée le 5 octobre 1966. Cette journée permet de mieux faire reconnaître le rôle crucial de l'éducation pour transformer la vie des jeunes et des sociétés partout dans le monde.

Le thème de cette année, *Un appel pour les enseignant(e)s!*, se veut un rappel du rôle décisif que peuvent jouer les enseignantes et les enseignants dans leur milieu éducatif, mais aussi dans leurs communautés. Comme le soulignait récemment le secrétaire général de l'IE, Fred van Leeuwen: « Il revient désormais aux enseignantes et aux enseignants du monde entier de s'unir pour défendre la profession au niveau international et amener les gouvernements à s'acquitter des engagements qu'ils

ont pris en faveur du droit de tout enfant à l'éducation. Au mois d'octobre, la Journée mondiale marquera à l'échelle internationale le lancement d'un mouvement mondial initié par les enseignantes et les enseignants en vue de réaliser l'éducation de qualité. »

« Uni(e)s pour l'éducation »

Ce mouvement prendra la forme d'une vaste campagne mondiale, intitulée « Uni(e)s pour l'éducation », lancée simultanément le 4 octobre au siège de l'UNESCO à Paris et au siège de l'UNICEF à New York, qui visera à s'assurer qu'une éducation universelle, gratuite et de qualité reste une des priorités de l'agenda politique ici ou ailleurs.

De nombreux événements s'échelonneront durant toute une année d'action dont le point culminant sera une Journée mondiale d'action en octobre 2014, et cela sans oublier la Conférence mondiale sur l'éducation qui se tiendra à Montréal à la fin de mai 2014.



Bien entendu, la FEC et la CSQ participeront à cette campagne et à l'événement de Montréal. Pour la FEC, la valorisation de la profession enseignante au collégial passe non seulement par notre convention collective mais également par d'autres formes de revendications et de solidarités qui ont, elles aussi, un impact réel sur notre travail quotidien.

Des chantiers de travail au travail !

Gabriel Danis

Conseiller CSQ, enseignement supérieur

Dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu en février dernier à Montréal, cinq chantiers de travail ont été mis sur pied. Ceux-ci avaient des objectifs respectifs bien délimités: le financement des universités, l'élaboration d'une loi-cadre sur les universités, la création d'un Conseil national des universités, une révision de l'aide financière aux études et le dernier et non le moindre, celui portant sur l'offre de formation collégiale. La CSQ et ses fédérations ont été partie prenante des consultations. Portrait de l'avancement des travaux.

1. Financement des universités

Une première série de consultations visant la révision de la formule de financement a eu lieu au printemps dernier. Le chantier, piloté par deux anciens hauts fonctionnaires, doit maintenant tester des hypothèses avec de nouvelles consultations cet hiver. Le rapport final est attendu pour le printemps 2014, si bien que la nouvelle formule de financement des universités pourrait être progressivement implantée dès l'automne 2014. Pour la CSQ, une chose semble évidente: le financement uniquement basé sur les effectifs (par tête de pipe!) doit cesser.

2. Loi-cadre sur les universités

Les présidents Lise Bissonnette et John Porter ont rendu public leur rapport il y a quelques semaines. La Centrale a accueilli avec une relative satisfaction le rapport. Nous croyons effectivement qu'une telle loi-cadre, exposant les valeurs et principes du réseau universitaire québécois, est souhaitable. Toutefois, nous avons émis des doutes quant aux recommandations visant l'affaiblissement du siège social de l'Université

du Québec et l'on souhaiterait qu'une telle loi-cadre resserre les règles de gouvernance des universités davantage que ne le propose le rapport Bissonnette-Porter. Cette loi-cadre devrait être rendue publique et débattue en commission parlementaire l'hiver prochain.

3. Conseil national des universités

Claude Corbo, ancien recteur de l'UQAM, a présidé les travaux de ce chantier qui a rendu public son rapport au mois d'août dernier. La CSQ est en accord avec la création d'un tel organisme intermédiaire qui aurait comme fonction de conseiller le ministre et de coordonner les activités

universitaires. Ceci dit, nous souhaitons que le Conseil national des universités, contrairement à ce que propose le rapport Corbo, laisse une place à chacune des catégories de personnel. Les échos font état d'un projet de loi et d'une commission parlementaire cet automne.

4. L'aide financière aux études

Seules les fédérations étudiantes participaient à ce chantier de travail. Suite à une baisse du crédit d'impôt pour études post-secondaires dégageant 25 millions de dollars par année, les représentants étudiants devaient convenir de la meilleure façon d'utiliser cette somme afin d'améliorer l'aide financière aux études (AFE). Ceux-ci ont convenu d'augmenter de 20\$ par mois d'études l'aide prévue pour les frais de subsistance de même que la bonification du seuil à partir duquel une contribution parentale est demandée.

5. L'offre de formation collégiale

Vraisemblablement le chantier le plus attendu au collégial. Piloté par Guy Demers, l'ancien directeur général du cégep de Lévis-Lauzon, le chantier doit formuler des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation régionale et la définition de créneaux régionaux. Celui-ci doit aussi se pencher sur l'optimisation de l'offre de formation, le tout dans la perspective d'assurer l'accessibilité aux études collégiales sur le territoire et de favoriser la complémentarité de l'offre de formation. On attend le rapport d'étape en décembre prochain et le rapport final en juin 2014. La FEC, en compagnie des autres fédérations du collégial de la CSQ, a bien sûr collaboré aux travaux du chantier en misant notamment sur les recommandations formulées dans le cadre de l'Opération Réseau collégial. Les prochains mois risquent d'être très importants quant à ces enjeux. Nous serons sur les rangs.

L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
POUR TOUS

Chantier sur l'offre
de formation collégiale

Invitation à soumettre un avis

Guide de présentation

Mai 2013

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec

PLANTATION D'ARBRES POUR COMPENSER LES GES

La FEC-CSQ devient une organisation syndicale carboneutre

Louis-Philippe Paulet

Trésorier, FEC-CSQ

Le 19 septembre 2013 la FEC-CSQ a procédé à Drummondville à une première plantation de 80 arbres dans le cadre d'un projet visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par ses activités. Elle sera suivie de plusieurs autres puisque au total, ce sont près de 900 arbres qui seront plantés chaque année dans différentes régions à travers le Québec. Leur plantation devrait permettre de compenser l'effet environnemental des kilomètres parcourus au cours de l'année par les délégués et déléguées de la FEC-CSQ pour participer à leurs activités syndicales.



La première plantation d'arbres de la FEC-CSQ s'est déroulée en collaboration avec la Ville de Drummondville, le Cégep de Drummondville, les étudiantes et les étudiants du Comité environnemental du cégep les Verts de Terre, le réseau des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), la CSQ, le Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de Drummondville et le projet *Un arbre – Une vie*.

Ce geste écologique ne doit toutefois pas nous faire oublier que c'est bien en réduisant notre production de GES que la situation pourrait s'améliorer ou, au moins, ne pas se détériorer. C'est bien pour cela, et pour les économies potentielles, que la Fédération compte encourager et développer l'utilisation des nouvelles technologies de télécommunication lorsque cela est possible et parfois même souhaitable. Cette plantation d'arbres permet également de sensibiliser la communauté à l'importance de la protection de l'environnement et à démontrer que... même les syndicats s'en préoccupent! Toutefois, si les initiatives privées comme celles-ci sont bénéfiques, elles ne peuvent pas remplacer des mesures structurantes que doivent adopter les différents paliers de gouvernement.

Une initiative inspirée par l'esprit des EVB-CSQ

Cette initiative est née de la participation de plusieurs membres de la FEC-CSQ au réseau des EVB-CSQ dont on célèbre le 20^e anniversaire cette année. Depuis 1993, les EVB-CSQ et leurs partenaires ont développé une expertise unique en éducation pour un avenir viable. Ensemble, ils peuvent revendiquer, à juste titre, d'avoir exercé un rôle de leader et de pionnier en ce domaine tant au Québec qu'à l'étranger.

L'activité éducative *Un Arbre – Une Vie*

Lancée en 1992 par Yvon Camirand, professeur de sciences aujourd'hui retraité et membre du Comité des retraités Brundtland de la CSQ, l'activité éducative *Un Arbre – Une Vie* est aujourd'hui présente dans près de 300 établissements scolaires couvrant toutes les régions du Québec. Cette activité comporte un volet pédagogique important et implique les jeunes dans la production et la plantation de milliers d'arbres par année.

La
FEC-CSQ
s'enracine dans
la communauté

La Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) est heureuse de poser un geste concret pour la préservation de l'environnement en contribuant à l'activité éducative « Un Arbre – Une Vie ». Celle-ci consiste en la production et la plantation d'arbres par les jeunes en milieu scolaire.

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)

fec.csq.qc.net

Merci à tous les partenaires

EVB-CSQ DRUMMONDVILLE Un arbre – Une vie Cégep de Drummondville Les Verts de Terre

Des nouvelles du Comité de la condition des femmes de la FEC

Lucie Piché

Coordonnatrice du Comité de la condition des femmes (CCF-FEC)

C'est au terme du XX^e Congrès de la FEC qu'une nouvelle coordonnatrice du Comité de la condition féminine (CCF) a été élue, succédant ainsi à Madame Silvie Lemelin qui était en poste depuis trois ans. Un appel de candidatures a permis à Madame Lucie Piché, professeure d'histoire au cégep de Sainte-Foy, d'être élue par le Conseil général du 13 juin, pour un mandat de trois ans.

Lors d'une première réunion, les membres du comité ont adopté leur plan de travail pour l'année à venir. Si plusieurs thématiques sont récurrentes, (participation au Réseau des femmes de la CSQ, animation locale lors du 6 décembre ou du 8 mars, etc.), de nouveaux objets ont été ajoutés au plan de travail. Ainsi, la réalisation d'ententes locales visant à harmoniser la convention collective et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) sera une priorité pour l'année à venir (voir autre article).

Les membres du comité souhaitent également amorcer la deuxième phase du *Programme d'accès à l'égalité syndicale* (PAÉS) au moyen d'une enquête dans les collèges visant à établir un diagnostic sur les causes de la sous-représentation des femmes dans les diverses instances syndicales de la FEC. À la suite de cette enquête, il nous sera possible de proposer de meilleures mesures de redressement et de soutien. Rappelons ici que cette sous-représentation a été identifiée lors d'une enquête statistique menée par le CCF en 2012. Les résultats ont été présentés au Conseil général de novembre 2012 dans un document intitulé *La représentation des femmes à la FEC et dans les syndicats affiliés: pour l'égalité syndicale* et dont le dernier *Enjeu Express* faisait état¹. La deuxième phase que se propose d'entamer le CCF s'inscrit dans le sillage des propositions

entérinées par ce même CG de novembre 2012. Votre syndicat sera donc interpellé pendant l'année afin de nourrir la réflexion du comité sur ce sujet.

Le comité est composé, outre la coordonnatrice, de Shirley Lacasse (Bois-de-Boulogne), Julie Allard (Drummondville), Hélène Lewis (Gérald-Godin), Sylvie Plessis-Bélair (Institut maritime du Québec), Myriam Augustin (Lennoxville), Danièle Noël (Matane), Julie McDermott (Rimouski), Sylvie Fradette (Rivière-du-Loup), Myriam Beauchesne-Lachapelle (Sorel-Tracy), Oria Hamadi (Victoriaville). Deux postes sont toujours

à combler (Gaspé, Îles-de-la-Madeleine). Louise Noël, 3^e vice-présidente au Bureau exécutif de la FEC, est responsable politique du comité.

1. Silvie LEMELIN, «Le syndicat: un milieu d'hommes?», *L'enjeu express*, vol. 7, n° 3, mai 2013, p. 5.

Réaliser notre projet féministe de société, allons-y!

DÉBATTRE, RENFORCER, PARTICIPER, MOBILISER, AFFIRMATION, ACTION, CRÉER, CHANGEMENT, CONSTRUIRE, ENGAGEMENT, RASSEMBLER

14 au 17 novembre
MONTRÉAL - 2013 - UQAM
métro Berri-Uqam

forum2013.etatsgenerauxdufeminisme.ca

Accessible et ouvert à toutes
Processus initié par la Fédération des femmes du Québec

CONVENTION COLLECTIVE ET CONGÉS PARENTAUX

La date de naissance de votre enfant peut-elle vous enlever des droits ?

Sylvie Plessis-Bélair

Institut maritime du Québec (IMQ)

Depuis l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en 2006, plusieurs enseignantes et enseignants en congé parental ont été pénalisés(e)s selon la date de naissance de leur enfant à cause du libellé de deux clauses de la convention collective FEC-CSQ.

1. La période de référence servant à calculer le traitement hebdomadaire de base

La clause 5.6-46 (4) stipule que le montant hebdomadaire versé à une enseignante pendant le congé de maternité prévu à la convention collective¹ est établi à partir de la moyenne de son salaire des 20 semaines précédant le début du congé. Cela pénalise les enseignantes à statut précaire dont le revenu varie selon le pourcentage de la tâche d'enseignement qui leur est attribuée. Ainsi, une enseignante qui travaille à temps plein à l'automne et à temps partiel à l'hiver est pénalisée si elle accouche à l'automne, car son traitement hebdomadaire de base est calculé à partir des 20 semaines où elle travaillait à temps partiel.

2. Le report des vacances

Selon la clause 5.6-57, «[l]'enseignante ou l'enseignant prend sa période de vacances annuelles reportées immédiatement après, selon le cas, son congé de maternité², de paternité ou pour adoption, ou à un autre moment, après entente avec le Collège».

Si l'enseignant(e) désire prolonger ce congé afin de bénéficier du congé parental³ versé par le RQAP, le collège peut refuser de reporter ses vacances plus tard que le délai minimal prescrit par la convention collective (21 semaines après le début du congé). Le cas échéant, l'enseignant(e) doit

interrompre le versement de ses prestations du RQAP pendant les semaines où le paiement des vacances lui est versé.

Or, cette procédure pénalise certain(e)s enseignant(e)s selon la date de naissance de l'enfant. Par exemple, si le congé de maternité d'une enseignante débute pendant les vacances d'été et que celle-ci revient au travail 52 semaines plus tard, elle passe un certain temps sans revenus puisque le RQAP ne verse pas de prestations plus tard que 52 semaines après la date de l'accouchement. De plus, l'enseignante a déjà reçu le versement de ses vacances au moment où elle pouvait encore recevoir des prestations du RQAP⁴.

À la suite d'une consultation faite par le CCF dans les cégeps affiliés à la FEC, il apparaît que la pratique concernant le report des vacances est différente selon les cégeps et que les ententes locales à cet égard concernent davantage les enseignant(e)s permanent(e)s. Or, la majorité des demandes de congé de maternité émanent d'enseignantes à statut précaire. De plus, le personnel à statut précaire dans les cégeps est en constante augmentation⁵.

Ententes locales et revendications

Conséquemment, lors du XX^e Congrès de la FEC, le Comité de la condition des femmes a déposé une proposition qui a été entérinée: *que les syndicats, conformément à la clause 5-6.57, tentent d'obtenir du service de ressources humaines de leur collège une entente permettant un report de vacances de façon à ce que l'arrimage ne pénalise pas les mères, quelle que soit la date de l'accouchement ou le statut d'emploi*. Nous invitons donc les syndicats à veiller à l'application de cette résolution dans leur collège.

Par ailleurs, le congrès a référé à un conseil général ultérieur une proposition visant à ce que l'arrimage entre le

RQAP et la convention collective soit revu lors de la prochaine négociation.

Si vous avez vous-même été pénalisé(e) par l'arrimage entre la convention collective et le RQAP, nous vous invitons à le signaler à votre exécutif syndical afin d'obtenir des correctifs, s'il y a lieu. N'hésitez pas à le signaler également à la représentante du CCF-FEC de votre établissement. La réalité vécue dans les collèges est à même de nourrir notre expertise et de nous permettre de proposer d'autres changements, le cas échéant, lors de l'élaboration du cahier de revendications.

1. Le congé de maternité avec traitement prévu par la convention collective est d'une durée de 21 semaines (clause 5.6-14).
2. Il s'agit du congé de maternité avec traitement versé par le Collège et prévu à la clause 5.6-14.
3. Si l'enseignante désire prolonger son congé de maternité prévu à la clause 5.6-14 afin de profiter de ses prestations parentales du RQAP (pouvant être versées jusqu'à 52 semaines après la naissance de l'enfant), elle peut se prévaloir d'un congé sans traitement en vertu de la clause 5.6-40.
4. Dans le cas présent, une solution consiste à transférer des semaines excédentaires de prestations parentales du RQAP au conjoint. Or, il n'en demeure pas moins que l'enseignante qui désire se prévaloir de 52 semaines de congé est contrainte de vivre sans revenus pendant une partie ou la totalité de la période des vacances d'été. Une autre solution serait de retourner au travail quelques mois avant les vacances d'été afin d'accumuler à nouveau des semaines de vacances, ce qui diminue substantiellement la durée de son congé de maternité.
5. En 2000, il y avait 49,64 % d'enseignantes et enseignants non permanents dans les cégeps alors qu'en 2010, ce chiffre était passé à 54,5 %. Source: statistiques de l'éducation 2000 et 2010 (http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/statistiqueseducation2006_complet.pdf et http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/se2011-Edition5.pdf)

« T'en souviens-tu, Godin ? »

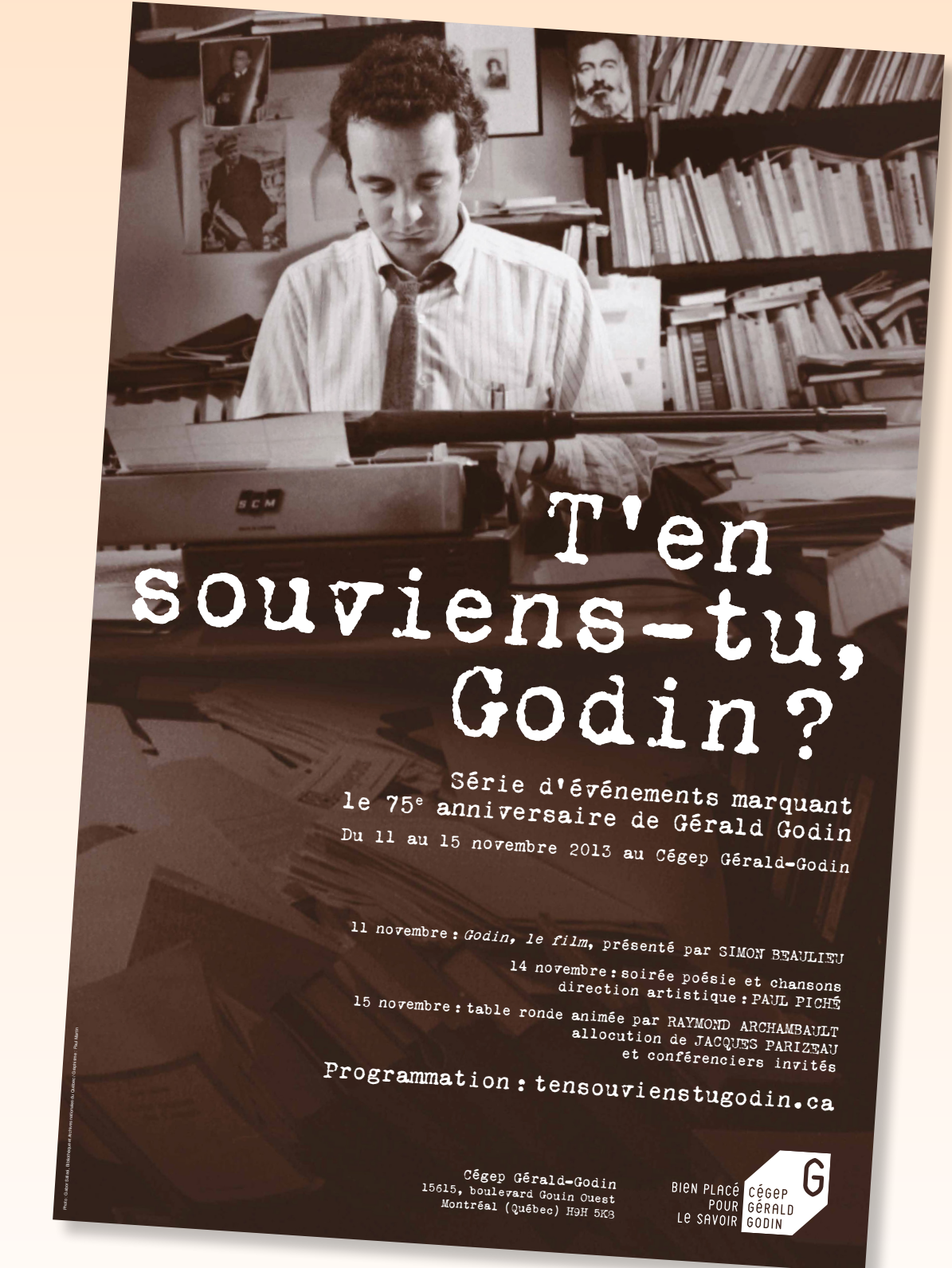
Originaire de Trois-Rivières (13 novembre 1938), Gérald Godin a été journaliste, poète et politicien. Il s'est établi à Montréal au début des années 1960 pour poursuivre ses diverses activités professionnelles, littéraires et journalistiques, ainsi que sa relation avec l'auteure et interprète Pauline Julien. Trois tumeurs cérébrales sont responsables de sa mort le 12 octobre 1994, alors qu'il n'est âgé que de 55 ans. Tous s'entendent encore aujourd'hui pour dire qu'il lui restait tant à accomplir pour le Québec: la défense et la promotion de la langue française, l'ouverture aux immigrants et aux communautés culturelles, le désir de bâtir une société plus juste... des idéaux qui demeurent au cœur de nos préoccupations.

Brève biographie d'un militant

Gérald Godin a débuté une carrière de journaliste au quotidien trifluvien *Le Nouvelliste* (1958-1963), puis au *Nouveau Journal* à Montréal (1961-1962). Il a ensuite écrit pour *Québec-Press*, journal consacré au monde ouvrier, dont il est un des membres fondateurs et où il a également occupé différents postes de direction (1969-1974). Documentaliste puis chef d'information à l'émission *Aujourd'hui* de la télévision de Radio-Canada entre 1963 et 1968, il a publié durant cette période des nouvelles et des essais dans la revue *Parti pris* (1964-1966) pour ensuite devenir chroniqueur au magazine *Macleans* (1975-1976). Parallèlement à son travail de journaliste, il a collaboré à trois longs métrages: *Entre la mer et l'eau douce* (1967), de Michel Brault, *IXE-13* (1971), de Jacques Godbout, et *On est au coton*, documentaire de Denys Arcand (1971) consacré aux dures réalités de la classe ouvrière.

C'est âgé de 21 ans seulement que Godin publie, en 1960, son premier recueil de poèmes, *Chansons très naïves*. À la suite de la publication des *Poèmes et cantos* (1962) et de *Nouveaux poèmes* (1963), c'est par ses *Cantouques*, publiés chez Parti pris en 1966 (maison d'édition dont il deviendra directeur jusqu'en 1977), qu'il frappe l'imaginaire des Québécois en les interpellant par l'utilisation du joul. Dans cette langue privilégiée par Godin, le peuple trouve les échos de sa voix et de ses inquiétudes dans le propos du poète. Tel le «cant-hook» des draveurs «trimballant» les billots de bois, ses poèmes servent à «trimballer» non seulement ses sentiments, mais ceux de tout un peuple colonisé. Il ne fait plus de doute que ces préoccupations sociales sont des sources d'inspiration et cela est confirmé par la publication de *Libertés surveillées* (1975) à la suite des événements de la Crise d'octobre 1970 pendant laquelle, comme quelques centaines d'autres intellectuels et militants, il est incarcéré conformément à la Loi sur les mesures de guerre.

Cette semaine passée derrière les barreaux n'est pas sans influencer l'orientation que prend alors le militantisme de Godin: il passe de la parole aux actes en se présentant aux élections de 1976 pour le Parti québécois de René Lévesque. Contre toute attente, il bat le premier ministre sortant, Robert Bourassa, dans son propre comté. Dès lors et jusqu'au mois précédant sa mort, il est député de Mercier et occupe successivement les postes d'adjoint parlementaire du ministre des Affaires culturelles puis de la Justice, de ministre de l'Immigration, puis des Communautés culturelles et de l'Immigration, de ministre d'État intérimaire au Développement culturel et scientifique, de ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (loi 101), de ministre délégué aux Affaires linguistiques (1984) et des Affaires culturelles.



Bien que les premières années de sa carrière politique soient marquées d'un certain silence sur le plan littéraire, dès 1983 se succèdent les publications de quatre nouveaux recueils: *Sarzènes* (1983), *Soirs sans atout* (1986), *Poèmes de route* (1988) et *Les botterlots* (1993), doublés du roman *L'ange exterminé* (L'Hexagone, 1990).

À la mémoire de Godin... 75^e anniversaire de naissance

La communauté du cégep Gérald-Godin organise une série d'événements afin de célébrer le 75^e anniversaire de

naissance du poète-politicien. *T'en souviens-tu, Godin?* aura lieu dans les murs du cégep durant la semaine du 11 au 15 novembre 2013. Une exposition, la projection du documentaire *Godin, le film*, un spectacle de poésie et de chansons, une table ronde hommage et des conférences seront organisés pour rappeler à la communauté «godinoise» l'œuvre immortelle de ce Québécois d'exception.

Le comité organisateur des événements du 75^e anniversaire de Gérald Godin

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



facebook.com/feccsq



@FECCSQ



fec.csq.qc.net

L'ENJEU EXPRESS
Volume 8, Numéro 1
Octobre 2013

Publication officielle
de la Fédération
des enseignantes
et enseignants de CEGEP
(FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1L 6P3
Téléphone: 514 356-8888
Télécopie: 514 354-8535
Courriel: fec@csq.qc.net
Site Web: fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef:
Pierre Avignon
Comité de rédaction:
Pierre Girouard
et Pierre Avignon
Secrétariat: Caroline Simard
Design graphique:
Denis Bernard
Illustration: Paul Bordeleau

Photo: Ghislain Mailloux
Graphisme: Interscript inc.
Responsable de la production:
Johanne Boucher
Impression: JB Deschamps
Tirage: 2 500 exemplaires
Dépôt légal: Bibliothèque
nationale du Québec

